



## UTILISATION GRILLES SUPPORTS BANDEROLES

Mairie de Renazé  
Place de l'Europe  
53800 RENAZE  
02.43.06.40.14

▪ Date de la demande : .....

**En préalable à votre demande merci de bien vouloir vous assurer de la disponibilité du support auprès de Mme LERAY à l'accueil de Centre Douanier ROUSSEAU.**

▪ Informations concernant le demandeur :

NOM et Prénom : .....

Organisme (le cas échéant) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... @ E mail : .....

Portable : .....

▪ Manifestation concernée : .....

Date et lieu de la manifestation : le ...../...../..... à .....

Date de la pose : ...../...../.....

Lieux : route de Craon  route de Pouancé  les deux

**Le demandeur s'engage à respecter les conditions d'utilisation (Règlement au verso).**

### **Cadre réservé au Centre Douanier ROUSSEAU**

Réservation reçu au Centre Douanier Rousseau le : .....

Accepté

Refusé pour motif

Représentant de la mairie :

Signature du demandeur :

# REGLEMENT D'UTILISATION DES GRILLES SUPPORTS BANDEROLES

## 1- FORMALISATION DE LA DEMANDE

Le formulaire de demande d'utilisation, précisant la date de la manifestation, signé du demandeur, devra parvenir **au moins 2 semaines avant la date de la pose au centre Douanier ROUSSEAU.**

## 2- FORMATS AUTORISÉS OBLIGATOIRES

Le support a une dimension de 4 m de largeur sur 1 m de hauteur.

Les Formats autorisés sur ce support sont les suivants :

- 3 m X 1 m
- 4 m X 1 m

Le support doit-être propre, lisible. Nous préconisons les supports faits chez un imprimeur.

Les formats installés, non autorisés seront enlevés par les services municipaux et seront à récupérer aux ateliers municipaux sous 8 jours.

## 3- DURÉE D’AFFICHAGE AUTORISÉ

Aucune limite de temps n'est fixée, sauf en cas de demandes simultanées.

Deux manifestations peuvent être affichées en même temps, au-delà ce n'est plus lisible, les demandes seront donc refusées.

Afin de permettre à un maximum d'associations de communiquer sur ce support, la durée d'affichage est donc fixée à **2 semaines** avant la date de la manifestation ou inscription pour le cas de demandes simultanées.

C'est pourquoi la mairie, se réserve le droit de réduire le temps (à 2 semaines d'affichage) préalablement accordé lors de votre demande.

## 4 – LIEUX D’AFFICHAGE

Deux supports sont maintenant disponibles pour accueillir vos banderoles :

- Entrée de ville, route de Pouancé
- Entrée de ville, route de Craon

Il est important de précisez le lieu souhaité lors de votre demande.

## 4- PRIORITES

Un ordre de priorité a été décidé par la Municipalité :

1. la commune de Renazé
2. les associations de Renazé et hors commune dès lors que la manifestation a lieu dans la commune, par ordre de réservations.

## 4- RETRAIT DE LA BANDEROLE

La banderole devra être retirée le lendemain au plus tard de la manifestation.

## 5- TARIF

L'utilisation de ce support de communication est mise à disposition à titre gratuit.